



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES  
DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR  
LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU  
SQUARE SAINT-LOUIS AU TITRE DU  
DISPOSITIF « FONDS D'INVESTISSEMENT  
METROPOLITAIN (FIM) »**

**DÉCISION N° DM-23-107  
EN DATE DU 20 FEVRIER 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le projet de réaménagement du square Saint-Louis en vue de lutter contre les îlots de chaleur, et d'améliorer le cadre de vie des citoyens;

**CONSIDÉRANT** que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) »;

**CONSIDÉRANT** l'urgence climatique et la nécessité de réaménager les espaces publics afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de lutter contre les îlots de chaleur ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de la Métropole du Grand Paris pour l'aménagement d'espaces publiques;

## D É C I D E

**DE SOLLICITER** auprès de la Métropole du Grand Paris une subvention au titre du dispositif d'aide « Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) » d'un montant de 187 875 € soit 50% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230220-lmc1H10594H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 20/02/2023  
Date de Publication : 20/02/2023